



PRODUCTIONS HORTICOLES

Cette option est classée en 3 sous-options :

PRODUCTIONS FLORALES ET LEGUMIERES

PRODUCTIONS FRUITIERES

PRODUCTIONS PEPINIERES

Vous devez choisir la formation qui sera la mieux adaptée à votre projet professionnel. Si vous hésitez, demandez conseil auprès de notre équipe pédagogique.

I. - ARCHITECTURE DE L'OPTION

1. - PROGRAMME

Le programme officiel du Ministère de l'Agriculture est divisé en trois grandes parties : la première comportant les modules d'enseignements généraux, la deuxième les modules professionnels et la 3^{ème} ceux de la spécialité professionnelle.

PREMIERE PARTIE : Les modules d'enseignements généraux : « MG »

Ils sont communs pour tous les BAC PRO, quelle que soit l'option choisie. Répertoriés par les lettres « **MG** » comme Modules Généraux et par un chiffre, ils sont au nombre de six.

NOM	INTITULE	CONTENU
MG1	Connaissance et pratique de la langue française, approche de l'œuvre littéraire	Français Education socioculturelle
MG2	Connaissance et pratique d'une langue étrangère	Langue vivante <u>AU CHOIX</u> : Anglais – Espagnol – Allemand
MG3	Education physique et sportive	Pratique d'activités physiques et sportives
MG4	Education socioculturelle et communication	Education socioculturelle Français Communication
MG5	Connaissance du monde contemporain	Histoire/Géographie Sciences économiques
MG6	Hygiène et protection de la santé	Biologie

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au BAC, vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux ci-dessus.

D'autre part, le passage des modules d'enseignements généraux ne rend pas obligatoire l'épreuve de sport (G3) pour laquelle vous pouvez être dispensé(e) sur demande.

DEUXIEME PARTIE : Les modules professionnels : « MP »

Les lettres « **MP** » comme modules professionnels, les dénominent. Ils sont sept et leur répartition est la suivante :

NOM	INTITULE	CONTENU
MP1	Interprétation et traitement des données	Mathématiques Informatique
MP2	Connaissance des systèmes vivants	Biologie / Ecologie
MP3	Elements de chimie du vivant, du sol et de l'environnement. Energétique	Sciences physiques
MP4	Diagnostic de l'entreprise dans son environnement	Sciences économiques Agronomie Machinisme Techniques Horticoles
MP21	Economie et politique des productions	Sciences et techniques économiques Sciences et techniques horticoles
MP22	La plante, le sol, le climat	Biologie végétale Sciences et techniques horticoles
MP23	Technologies horticoles	Sciences et techniques horticoles Sciences et techniques des équipements Physique/Chimie

- Voir page suivante les modules de la spécialité professionnelle -

TROISIEME PARTIE : Les modules de la spécialité professionnelle : « MP »

Ils sont définis en fonction de la sous-option choisie. Les lettres « **MP** » comme les modules précédemment cités, les identifient et ils se présentent comme suit :

SOUS-OPTION	NOM	INTITULE	CONTENU
PRODUCTIONS FLORALES ET LEGUMIERES	MP211	Gestion d'un atelier de production	Sciences et techniques économiques, horticoles et des équipements
	MP212	Végétaux et produits horticoles	Sciences et techniques horticoles
	MP213	Préparation des produits horticoles à la mise en marché	Sciences et techniques horticoles – Sciences et techniques des équipements
	MP214	Conduite de productions de plein champ	Sciences et techniques économiques, horticoles et des équipements
	MP215	Conduite de productions sous-abri	Sciences et techniques économiques, horticoles et des équipements
PRODUCTIONS FRUITIERES	MP221	Gestion d'un atelier de production	Sciences et techniques économiques, horticoles et des équipements
	MP222	Végétaux et produits horticoles	Sciences et techniques horticoles
	MP223	Préparation des produits horticoles à la mise en marché	Sciences et techniques horticoles – Sciences et techniques des équipements
	MP224	Création d'un verger	Sciences et techniques horticoles
	MP225	Conduite d'un verger	Sciences et techniques économiques, horticoles et des équipements
PRODUCTIONS PEPINIERES	MP231	Gestion d'un atelier de production	Sciences et techniques économiques, horticoles et des équipements
	MP232	Végétaux et produits horticoles	Sciences et techniques horticoles
	MP233	Préparation des produits horticoles à la mise en marché	Sciences et techniques horticoles – Sciences et techniques des équipements
	MP234	Conduite de pépinières	Sciences et techniques économiques, horticoles et des équipements

2. – EPREUVES D'EXAMEN

L'examen est composé par une série d'épreuves finales orales, pratiques et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle (pas de Contrôle en Cours de Formation comme en Etablissement scolaire traditionnel).

Sept épreuves sont prévues avec **20 coefficients** :

STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES				
EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
E1 EXPRESSION ET MONDE CONTEMPORAIN	4	4 h 30	MG1 MG5	<p>Sujet écrit en deux parties :</p> <p>① Français (coefficient 3) d'une durée de 2 h 30 s'appuyant sur un ou deux textes de nature littéraire.</p> <p>② Histoire/Géographie (coef. 1) de 2 h 00 comportant 2 sujets au choix. Sujets en deux parties : questions à partir de documents + développement personnel.</p>
E2 LANGUE VIVANTE	1	30 mn	MG2	<p>Epreuve orale à partir d'un document visuel inconnu du candidat (photo, dessin, graphique, tableau, schéma, séquence vidéo sans le son). Temps de préparation : 15 mn Temps d'interrogation : 15 mn</p>
E3 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1	Variable	MG3	<p>Epreuve pratique et orale en 2 parties :</p> <p>① partie pratique portant sur 2 activités physiques et sportives choisies par le candidat dans une liste établie chaque année scolaire par la DRAF de la région d'appartenance du candidat → à choisir au moment de l'inscription à l'examen.</p> <p>② partie orale portant sur la vérification des connaissances liées aux activités sportives évaluées précédemment et sur les savoirs en biologie.</p>

STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES (suite)

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
E4 MATHEMATIQUES ET SCIENCES	4	3 h 20	MP1 MP3 MP2	<p>Epreuve composée de deux parties :</p> <p>① une épreuve écrite de 3 h 00 composée de 2 sujets obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un sujet de Mathématiques (coef. 2) portant au moins sur 3 des 4 parties du programme. Les activités statistiques doivent être évaluées. - un sujet de Sciences Physiques à coef. 1 : problèmes, exercices ou questions portant sur le contenu du module MP3. <p>② une épreuve orale de 20 mn de Bio-logie/Ecologie en 2 parties (coef. 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - un sujet de Biologie tiré au sort (questions de cours, schémas à légender...). - un entretien avec le jury ayant pour support la fiche d'activités en Ecologie remise par le candidat lors de de l'examen (fiche sur milieux étudiés lors des périodes de sessions de regroupement au CNEAC).
E5 SCIENCES APPLIQUEES ET TECHNOLOGIE	3	2 h 30	MP22 et MP23	<p>Epreuve écrite comportant plusieurs questions portant sur un thème technique et sur un thème scientifique. Des documents peuvent être annexés au sujet.</p>
E6 FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (RAPPORT DE STAGE)	4	30 mn	MP4, MP21 et MP211-221-231 ou MP12	<p>Epreuve de synthèse écrite et orale qui s'appuie sur l'expérience accumulée au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Elle a pour objet l'étude de l'exploitation du lieu de stage.</p> <p><u>Écrit</u> : situer l'exploitation dans son environnement, exposer les finalités du chef d'exploitation, les atouts et les contraintes qui influent sur le fonctionnement de l'exploitation...</p> <p><u>Oral</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposé → le candidat dispose de 10 mn au maximum pour présenter oralement au jury les points essentiels du document qu'il a rédigé. - Entretien avec le jury → 20 mn au maximum portant sur l'exposé précédent et sur le document écrit.

STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES (suite)

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
E7 PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DOSSIER TECHNIQUE)	3	3 h 00	<u>PRODUCTIONS FLORALES ET LEGUMIERES</u> MP212/213/214 et 215 <u>PRODUCTIONS FRUITIERES</u> MP222/223/224 et 225 <u>PRODUCTIONS PEPINIERES</u> MP232/233/234 et 235	Epreuve pratique et orale composée de 3 parties (à coefficient 1 chacune) : → <i>1^{ère} partie</i> (20 mn) : identification et connaissance des végétaux et produits de l'option. → <i>2^{ème} partie</i> (2 h 20) : pratique et orale portant sur l'organisation d'un chantier correspondant à une phase du processus de production horticole. → <i>3^{ème} partie</i> (20 mn) : interrogation orale sur le dossier technique constitué par le candidat sur la conduite de productions.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves affectées de leurs coefficients.

II. – CONDITIONS ET MODALITES DE REDOUBLEMENT

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande, le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20. Ces notes sont valables **cinq ans** à compter de leur date d'obtention.

Une épreuve dont la note est inférieure à 10 sur 20 ne peut pas être conservée et doit être obligatoirement repassée.

EPREUVE DE CONTROLE

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
- et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.

Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

Notre établissement peut vous aider à repréparer votre Baccalauréat Professionnel.

UN CONSEIL DANS LE CHOIX DES EPREUVES A REPASSER :

**N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !
NOUS ETUDIERONS ENSEMBLE VOTRE RELEVÉ DE NOTES**

